



## Bonne rentrée, et qu'elle soit sociale !

Il y a urgence pour une politique radicalement différente au niveau des gouvernements comme au niveau européen (le TSCG instaurant une austérité généralisée pour les Etats de l'UE devrait être présenté à l'assemblée nationale fin septembre) afin de combattre les ravages d'une économie au service du capital. Il faut des mesures fortes au bénéfice du monde du travail comme une sortie claire de la méthode du bouc émissaire pratiquée par le précédent gouvernement.

A ce titre, la situation des Roms ne peut en rester aux annonces gouvernementales. Il faut un accès normal au marché du travail, des conditions décentes d'accueil et de logements pour les ressortissants roumains et bulgares.

De plus, il y a urgence à sauver les emplois à Peugeot Citroën, Doux, Carrefour, Fralib... à stopper la généralisation des emplois précaires et l'augmentation du chômage, à augmenter les salaires et minima sociaux, à revaloriser nos retraites ou pensions sur la base des 37,5 annuités à taux plein, à mettre en œuvre une fiscalité véritablement redistributive (dont l'abrogation de la CSG), à consolider et développer la protection sociale et le service public.

Pour la Fonction Publique, le gouvernement s'est engagé à supprimer le décret sur la réorientation professionnelle dans les trois versants de la Fonction Publique ainsi qu'à créer 10 000 postes de professeurs par an pour les 4 prochaines années. Mais la lettre de cadrage de Maignon annonce aussi la continuation de l'austérité :

**Pertes sèches d'emplois à la DGFIP de 2,5% des effectifs globaux (3000 postes liquidés par an) ; gel de la valeur du point d'indice ; absence de mesures contre les pertes de pouvoir d'achat et la smicardisation de la catégorie C ; baisse des crédits de fonctionnement ; incertitudes sur la**

reconduction et le volume des plans de qualification ; mise en concurrence dans l'attribution des moyens entre les ministères (la DGFIP n'étant pas considérée comme prioritaire). S'ajoute l'absence de réponse à la suppression du jour de carence, à l'accès non contingenté au 8ème échelon de la catégorie C, à la titularisation des contractuels et l'arrêt des licenciements, à l'abandon de la Prime Fonction Résultat, à l'arrêt des réformes et restructurations (notamment aux Finances Publiques), sur les moyens alloués et sur un plan pluriannuel de recrutements.



Le ministre du budget, J. CAHUZAC, a confirmé le cap de la lettre de cadrage lors de la rencontre ministérielle du 30 juillet avec les O.S de la DGFIP. Il a juste annoncé avoir « demandé » une atténuation des 2,5% de baisse annuelle des effectifs, mais au détriment d'autres ministères. Ce n'est pas acceptable alors que l'on constate toujours plus de souffrances au sein des services (stress, dépressions, suicides...) et de difficultés en terme de qualité de service (tensions, agressions...) malgré l'engagement fort des personnels.

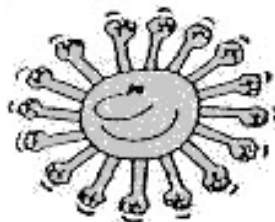
**C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques appelle l'ensemble des agents à se réunir afin de définir les revendications et se mobiliser pour d'autres perspectives que celles de l'austérité !**

CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS

6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

cgt.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

<http://www.cgtdgfip75.org>



Retraites, emploi, salaires

On ne veut pas en rester là

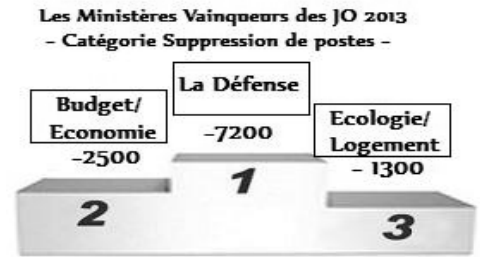
Rejoignez nous !

Syndiquez-vous !

## NON A L'AUSTERITE !

Le gouvernement Ayrault affiche une volonté de "maîtrise et de réduction des dépenses publiques", soit l'austérité pour les fonctionnaires et le service public pour satisfaire les engagements européens de réduire la dette et les déficits publics.

**Il prévoit une baisse de 2,5 % des effectifs pour 2013-2015** (hors éducation, justice, police et gendarmerie) soit 15 000 emplois supprimés dans l'ensemble des ministères ce qui reviendrait à ne plus remplacer non pas un départ sur deux à la retraite mais 2 sur 3 comme cela est d'ores et déjà le cas aux Finances Publiques, mais 3 sur 4 voire 4 départs à la retraite sur 5. S'ajouterait une réduction de 7% en 2013 par rapport à 2012, de 4% en 2014 et 4% en 2015 des dépenses de fonctionnement pourtant indispensables à l'action publique.



**La Cour des Comptes recommande notamment une forte réduction de la masse salariale dans la Fonction publique d'Etat** : à la poursuite du gel du point d'indice, s'ajouteraient le blocage des avancements de carrière et la remise en cause des mesures catégorielles. De plus, l'Inspection Générale des Finances recommande de réduire les primes des agents A et B des Finances publiques.

En appliquant cette politique, le gouvernement prendrait la responsabilité d'aggraver les conditions de travail déjà dégradées des agents et d'altérer la qualité du service public.

**La Fonction publique et ses agents ne sont pas une variable d'ajustement économique. Ils sont les vecteurs incontournables du progrès social et du bien être de toute la population.**

## POUR LA DEFENSE DE LA SECU !

L'ordonnance du 4 octobre 1945 créant la Sécurité sociale stipule : «*Il est institué une organisation de Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature, susceptible de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent...*». Se soigner, être indemnisé lors d'un arrêt de travail, percevoir une pension d'invalidité ou une retraite, bénéficier d'allocations familiales, devient un droit selon le seul critère du besoin et non des revenus.

**Les ressources financières de la Sécurité sociale proviennent des cotisations salariales** sur la base d'un taux unique pour tous et constituent un salaire socialisé et différé car reversé sous forme de prestations aux ayant-droits. Le patronat n'a jamais accepté la Sécurité sociale.

Nous devons combattre cette idée selon laquelle la Sécurité sociale serait déficitaire. Le prétendu trou de notre Sécurité sociale est dû : à la casse de l'emploi, à la non augmentation générale des salaires, aux dettes patronales, aux exonérations des cotisations sociales patronales. **Depuis 1992, le cumul des exonérations des cotisations sociales patronales s'élève à 380 milliards d'euros.** Le coût des cotisations sociales a diminué mais le chômage, lui a explosé. Le MEDEF, s'appuyant sur

la «crise», la «dette», les «déficits», la «compétitivité», revendique le transfert des cotisations sociales vers l'impôt, T.V.A. ou CSG. **Qui paie la CSG ? Les salariés et les retraités à 89,6%.**

Le caractère fiscal de la CSG est établi par le fait qu'elle n'offre aucune contrepartie en matière de prestation : il y a une absence de lien entre l'obligation légale d'acquitter la CSG et l'ouverture d'un droit à une prestation de la sécurité sociale. De plus, par un décret, elle peut être réaffectée.

**La CGT Finances Publiques refuse la fiscalisation du financement de la protection sociale et s'oppose à toute compensation ou transfert de ce financement par l'impôt, la TVA ou la CSG.** Elle réaffirme que le financement de la sécurité sociale doit rester sur le salaire, sur les cotisations sociales. Elle revendique l'arrêt immédiat de toutes les exonérations patronales. Elle s'oppose à toute fiscalisation, c'est à dire au transfert vers les caisses de l'Etat via l'impôt du financement de la sécurité sociale. Elle rejette la TVA et s'oppose à toute hausse de la CSG.

**La CGT Finances Publiques condamne la fiscalisation de la Sécurité sociale. Elle refuse la mise en place de la TVA dite sociale et réitère sa revendication d'abrogation de la CSG.**

A la DGFIP, c'est la continuité sans le changement !

La DGFIP comme la DRFiP continuent comme si rien ne s'était passé sur la plan politique dans ce pays...Les restructurations se poursuivent :

### *Cadastre :*

Constitution de PTGC (pôles topographiques de gestion cadastrale) dans chaque département, création de PELP (pôles d'évaluation des locaux professionnels), dont celui de Paris et création à venir de pôles pour les locaux d'habitation. Maintien d'un CDIF par département au chef-lieu du département ; mais sous forme de pôles. **L'accueil en front office serait assuré par les SIP et les SIE et non par les services fonciers.**

### *Conservations des hypothèques et pôles enregistrement :*

Regroupement en pôles des missions d'enregistrement et de publicité foncière. La relance des successions sera effectuée par ces pôles et non plus par les fiscalités immobilières (FI).

### *Pôles patrimoniaux :*

Constitution de pôles patrimoniaux comme celui qui vient d'être constitué dans le 9ème ou qui existent à Paris-Ouest et Paris-Sud pour réaliser les contrôles corrélés en IR et à l'ISF. Les FI (Fiscalité Immobilière) sont regroupées au plan départemental (FI Elargie) sans la relance des successions.

**La réforme de l'ISF décidée par Sarkozy a provoqué 179 suppressions d'emplois** et le nouveau gouvernement veut réduire les seuils d'imposition pour les successions de 159 000€ à 100 000€ et rétablir dès cette année 2012 les taux de l'ISF précédents (par une contribution exceptionnelle en 2012).



### *Contrôle fiscal :*

Propos de M. Gardette, directeur du contrôle fiscal à la DG, tenus lors d'une réunion, en mai, de chefs de brigades et de responsables de pôles CE à Noisy et lors de sa venue, début juin, à la DNEF : **les suppressions d'emplois ont atteint leurs limites dans les services de base, c'est au tour du contrôle fiscal**, il faut que le politique renonce aux 50 000 contrôles sur place par an et l'on pourra supprimer des emplois ; si les politiques veulent du rendement nous allons leur proposer que l'administration puisse avoir accès aux comptabilités sous format dématérialisé et aux comptes bancaires dans le cadre des contrôles sur pièces.

### *Secteur public local :*

Dématérialisation des échanges (titres de recettes et mandats de dépenses) avec les collectivités locales (Ville de Paris pour la DRFiP) pour le secteur public local. **Au titre de la dématérialisation des paiements du SPL, 191 emplois sont supprimés en 2012 à la DGFIP.** Les tâches du recouvrement sont industrialisées avec la séparation, à Paris, entre l'amiable et le contentieux.

### *Chorus :*

Les missions de dépenses et de comptabilité de l'Etat ont basculé sous le progiciel Chorus depuis le début de l'année 2012 entraînant des retards conséquents et des difficultés majeures dans les opérations de comptabilité contrevenant le contrôle.

**Chorus sera étendu pour toutes les applications des réseaux comptables avec le remplacement par RSP de MEDOC et SR3.**

Ainsi, chacun peut constater que **ce sont les missions du service public fiscal, foncier et comptable qui sont mises à mal avec à la clé des milliers de suppressions d'emplois.**

## BD DE REIMS COMME AILLEURS, LES PROMESSES N'ENGAGENT QUE CEUX QUI Y CROIENT

Ils avaient pourtant assuré que pendant les 18 mois de travaux :

- la sécurité des agents serait leur priorité (amiante, incendie);
- les agents ne subiraient qu'un seul déménagement vers une zone de repli;
- les compensations horaires liées aux nuisances seraient proposées;
- la pression des statistiques serait mise de côté;
- les archives du 2<sup>e</sup> ss avec nos dossiers vivants seraient complètement réaménagées;
- les agents malades et les femmes enceintes feraient l'objet d'une attention toute particulière.....

Hélas rien de tout cela n'a été respecté et **il a fallu que la CGT Paris dépose 7 droits d'alerte**, que les agents demandent des audiences à la direction pour que quelques unes de ces promesses soient partiellement tenues. Il est honteux qu'après avoir

laissé cet immeuble se dégrader jusqu'à tomber en morceaux (plafond, nez de marches, murs, fuite d'eau...), la direction impose au personnel, au minimum 2 ans de travaux de destruction, ponçage d'amiante, perçage, découpage de dalle de sol..., le tout au milieu des collègues qui doivent pour les uns se serrer dans les bureaux et subir en plus les bruits du chantier à Levallois et pour les autres s'entasser sur les plateaux et subir en plus le bruit du périph.

En attendant d'être "la vitrine de Paris" -sic-, **ce vaste chantier est un cauchemard pour les collègues**. Cerise sur le gâteau, **cette année encore, quelques agents de tous grades, y seront détachés sans autre forme**, pour palier le déficit chronique en personnel du 17<sup>e</sup> lié à l'application d'une politique des emplois à la DGFIP tant destructrice qu'imbécile.

### **A la Recherche de la Formation Perdue**

Lors du Comité Technique consacré à la Formation Professionnelle, la CGT avait pointé la nécessité de réintroduire des formations au sein des Services Liaison Rémunération et du Centre de Gestion des Retraites. A une époque pas si éloignée que cela, de telles formations étaient dispensées (et les formateurs rémunérés). La Direction avait reconnu ce besoin et s'était engagée à réintroduire des formations métiers dans ces services. Cette introduction est conditionnée à la reconstruction d'une salle de formation sur le site NDV, à la fois demande des agents et impératif d'un espace de formation de proximité.

**Promise depuis plusieurs mois, cette salle reste inexistante.** Gageons que son implantation interviendra avant le déploiement de l'ONP.

### **Le plan de qualification 2012 est enfin signé !**

L'ensemble des promotions (par listes d'aptitude et tableaux d'avancement) prévues lors des différentes CAPN du 1<sup>er</sup> semestre est effective !

Le plan de qualification qui détermine ces volumes de promotion a enfin été signé par notre nouveau ministre !

Les collègues devraient donc prochainement recevoir la rémunération afférente à leur nouvelle situation, avec effet pécuniaire rétroactif à la date de la nomination !

Reste que des CAP de tableaux d'avancement vont prochainement se tenir pour des promotions au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et que pour l'instant, on nous annonce que c'est dans « un cadre très contraint » que sera examiné le prochain plan !

**La CGT Finances Publiques sera vigilante sur ce sujet, car le plan de qualification 2013 doit être a minima du même niveau que celui de ces dernières années !**

### Office National de Paye

Alors que la fin du déploiement de l'ONP est fixée à 2017, la plus grande opacité entourant le projet demeure. **L'objectif est bien de supprimer des emplois** aussi bien dans les services de la paye (800) et des ressources humaines (3 000 pour l'ensemble des RH ministérielles), sans parler des lourdes conséquences sur la paye des agents que fait planer le risque d'une harmonisation des règles statutaires.